



# Pacte Offensive Croissance Emploi P.O.C.E.



Communauté de Communes  
du Pays de  
*Stenay et du Val Dunois*

### Les soussignés :

- ⇒ **La Région Grand Est**, sise 1 Place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région GRAND EST, dûment habilité à signer la présente par décisions de la Commission Permanente n° 17CP-1961 du 15 décembre 2017 et n°18CP-266 du 26 janvier 2018,
  - ⇒ **La Communauté de Communes du Pays de Montmédy**, sise 20 avenue de la gare, 55600 Montmédy, représentée par son président, M. Jean-Marie BRADFER,
  - ⇒ **La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**, sise 37ter avenue du Général de Gaulle, 08110 CARIGNAN, représentée par son président, M. Daniel GILLET,
  - ⇒ **La Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois**, sise 6 D, avenue de Verdun, 55 700 Stenay, représentée par son président, M. Daniel GUICHARD,
  - ⇒ **Le Syndicat Mixte Synergie Ardenne-Meuse**, sise au 37ter avenue du Général de Gaulle, 08110 CARIGNAN, représentée par son président, M. Didier GIRO,
- 
- Au vu de la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale
  - Au vu de l'arrêté préfectoral 2017/419 portant approbation du SRDEII de la Région Grand Est
  - Au vu des délibérations du 29 juin 2017 et suivantes relative aux dispositifs d'aide issus du SRDEII de la Région Grand Est
  - Au vu de la délibération 17CP-1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi
  - Au vu de la délibération de la **Communauté de Communes du Pays de Montmédy**, relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi en date du 3 avril 2019,
  - Au vu de la délibération de la **Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**, relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi en date du 6 mars 2019,
  - Au vu de la délibération de la **Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois**, relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi en date du 28 mars 2019,
  - Au vu de la délibération du **Syndicat Mixte Synergie Ardenne Meuse**, relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi en date du 20 février 2019,

**conviennent dans le cadre du présent Pacte Offensive Croissance Emploi des principes et engagements suivants :**

## I. Préambule

Conformément aux dispositions du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) Grand Est, voté le 28 avril 2017, et plus précisément dans le cadre de l'objectif 5.1 de son livret de déclinaison opérationnelle « Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi », il est proposé ici la signature d'un Pacte Offensive Croissance Emploi entre la Région Grand Est et le Syndicat Synergie Ardenne-Meuse ainsi que les trois EPCI qui le composent.

À partir de la volonté exprimée par les élus locaux en Conseil Syndical, ils souscrivent ce Pacte Offensive Croissance Emploi sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que le Syndicat *Synergie Ardenne Meuse* et ses EPCI identifient ensemble avec la Région, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la région Grand Est, au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Le POCE se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Ce pacte obéit aux trois finalités suivantes :

- Il se base sur les besoins du territoire en fonction de ses atouts et potentiels et prend appui sur les initiatives du groupement d'EPCI, en fonction des spécificités qui lui sont propres ;
- Il constitue le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre le groupement d'EPCI signataire et la Région ;
- Il identifie des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

A l'écoute des besoins des entreprises, la Région et le Syndicat *Synergie Ardenne Meuse* œuvrent en partenariat pour :

- Assurer en matière d'économie la convergence et la complémentarité entre les actions de la Région et celles du Syndicat ou des EPCI, partenaires privilégiés de la Région, et réaffirmer le rôle du Syndicat *Synergie Ardenne Meuse* et de ses membres ;
- Partager les informations et rendre compte des aides régionales aux entreprises ainsi que des actions collectives initiées ;
- Susciter ensemble sur le territoire une dynamique de bonnes pratiques et un suivi des entreprises, en partenariat avec les autres intervenants dont les structures d'accompagnement et les agences de développement économique.

## MODALITES GENERALES

### 1. Nature de la convention-cadre :

La présente convention-cadre fixe les principes de collaboration et les engagements réciproques ou complémentaires de la Région et des territoires signataires dans le champ économique et dans le cadre du SRDEII. Elle est sans incidence financière en tant que telle.

Elle pourra être déclinée et complétée en tant que de besoin par des conventions spécifiques relatives aux projets et démarches qui y sont inscrits, et qui préciseront le cas échéant les engagements financiers et juridiques.

### 2. Durée de conventionnement :

Le POCE est signé pour une durée allant jusqu'au 31/12/2021. Il est révisable en cours de contractualisation si la conjoncture territoriale ou économique le justifie.

### 3. Partenaires signataires et bénéficiaires :

Le POCE est signé entre la Région Grand Est et le Syndicat Synergie Ardenne-Meuse sur des bases volontaires en mutualisant ainsi leurs réflexions, leurs moyens et leurs projets.

Le partenariat entre la Région Grand Est et les EPCI qui constituent le Syndicat Synergie Ardenne-Meuse s'illustre déjà par des réalisations concrètes :

- Les dispositifs communautaires des aides aux entreprises de La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg vont être reconnus conformes au SRDEII, et validés par la Commission Permanente de la Région du 21 septembre 2018
- L'identification des communes de Stenay, Montmédy et Carignan comme bourgs structurants, dans le cadre du dispositif Bourgs Structurants en Milieu Rural, déployé par la Région ;
- Le soutien à la politique de santé avec le financement des maisons de santé ;  
Résidence autonomie de 30 logements ainsi que la « Maison des patrimoines et de l'habitat » à Montmédy.

Fort de ces réussites, la Région Grand Est ainsi que les Communautés de Communes du Pays de Montmédy, des Portes du Luxembourg, du Pays de Stenay et du Val Dunois ont souhaité formaliser dans un document unique, leurs intentions de travail en commun au service de leurs territoires et de leurs habitants selon les orientations suivantes :

**A. Aider à la création / reprise et à la croissance des entreprises ;**

**B. Renforcer les dynamiques entrepreneuriales créatrices de richesses et d'emplois ;**

**C. Accompagner l'innovation au service de l'attractivité territoriale.**

## A. Historique

Créé en 2009, le Syndicat Synergie Ardennes regroupait à l'origine la Communauté de Communes des trois Cantons (devenue aujourd'hui Portes du Luxembourg) ainsi que les communes de GLAIRE et DONCHERY.

Son objet initial portait sur l'immobilier économique, à savoir l'aménagement et la gestion de terrains ou de bâtiments concourant au développement économique. Plus précisément cela concernait toute étude, création, extension, aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou tertiaires.

À la suite du départ des communes de GLAIRE et DONCHERY avec la perte de la compétence économique de ces dernières dans le cadre de la loi NOTRe, une réflexion a été menée pour intégrer de nouveaux membres au sein du Syndicat Mixte.

Déjà intégrées dans des processus de coopération avec la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, c'est tout naturellement que le rapprochement s'est effectué avec les Communautés de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois et du Pays de Montmédy. Ces dernières ont intégré le Syndicat en 2017. Suite à l'arrivée de ces nouveaux membres et dans la perspective d'élargir encore plus son champ d'actions, les compétences du Syndicat ont été modifiées.

Outre son objet initial, le Syndicat Mixte pourra mettre en œuvre des actions collectives, pour le compte des trois Communautés de Communes, selon les modalités suivantes :

- Suivi et animation d'actions collectives, d'études et d'outils opérationnels visant à conforter le tissu économique et/ou de soutien au développement et à la restructuration du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, des activités industrielles et tertiaires, du tourisme et du secteur associatif ;
- Accueil, accompagnement, suivi et assistance des entreprises et des porteurs de projets en vue de la création, de l'implantation ou de la reprise d'activités économiques ;
- Conduite d'actions de promotion, de communication, de recherche d'investisseurs ;
- Recherche de partenariat transfrontalier et avec les collectivités locales supra, pour la mise en œuvre des politiques vis-à-vis des secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, des activités industrielles et tertiaires, du tourisme et du monde associatif.

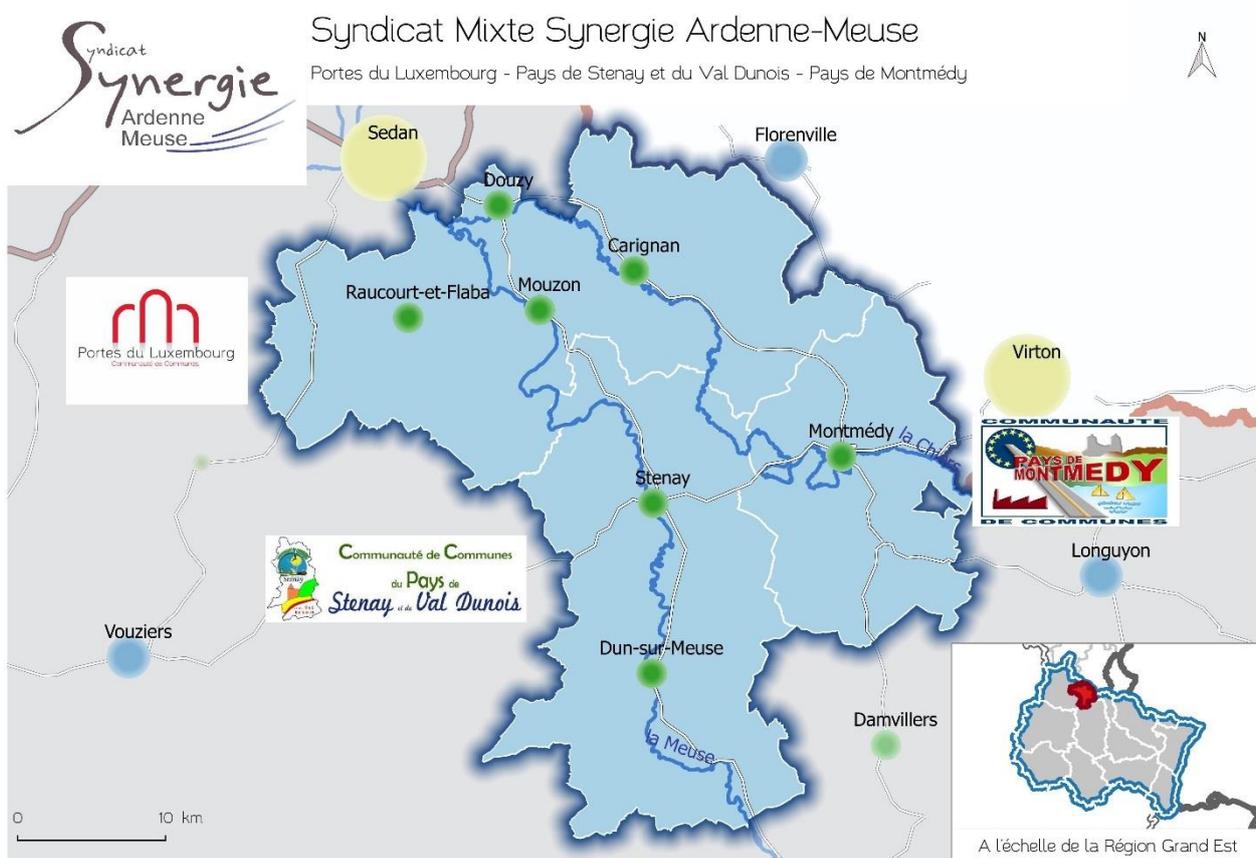
Par ailleurs, le Syndicat Mixte pourra, en lien avec ses compétences, à la demande de ses membres, d'autres communes ou établissements publics, assurer :

- une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- des prestations de services ou de travaux, dans le respect du code des marchés publics et du droit de la concurrence.

## B. Géographie et démographie :

Le Syndicat regroupe trois Communautés de Communes ; une est située dans le département des Ardennes (CC des Portes du Luxembourg) et les deux autres dans le département de la Meuse (CC du Pays de Montmédy et CC du Pays de Stenay et du Val Dunois).

Population	Pays de Stenay et Val Dunois	Pays de Montmédy	Portes du Luxembourg	SYNERGIE
Population en 2014	10 203 hab.	7 249 hab.	20 453 hab.	<b>37 905 hab.</b>
Densité de la population (hab./km <sup>2</sup> ) en 2014	23,1	29,8	38,9	<b>31,3</b>
Superficie (km <sup>2</sup> )	441	244	526	<b>1211</b>
Variation de la population (%) : taux annuel moyen entre 2009 et 2014	- 0,2	- 0,2	- 0,1	<b>- 0,15</b>
<i>Dont variation due au solde naturel</i>	- 0,1	0,1	0,1	<b>0,05</b>
<i>Dont variation due au solde apparent entrées sorties</i>	0	- 0,4	- 0,2	<b>- 0,18</b>
Nombre de ménages en 2014	4 460	3 008	8 637	<b>16 105</b>
<i>Sources : INSEE, RP2009 et RP2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016</i>				
Nombre de communes	41	25	50	<b>116</b>
Communes principales	<b>Stenay</b> (2 745 hab.) <b>Dun sur Meuse</b> (676 hab.)	<b>Montmédy</b> (2 199 hab.)	<b>Carignan</b> (2 931 hab.) <b>Douzy</b> <b>Mouzon</b>	
<i>Source : INSEE RP 2015 en géographie au 01/01/2017</i>				



## C. Emploi et économie

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg appartient au bassin d'emploi de Sedan tandis que les Communautés de Communes du Pays de Montmédy et du Pays de Stenay et du Val Dunois font partie du bassin d'emploi Nord Meuse et Luxembourg Belge. Malgré cette appartenance à deux bassins de vie et d'emploi distincts, les caractéristiques de ces trois territoires en matière d'emploi et d'économie sont relativement proches. Ces territoires, certes différents en termes d'histoire et d'organisation, forment un bassin de vie où les populations et les acteurs économiques partagent les mêmes réalités, les mêmes attentes, où les relations nouées forment une unité.

<b>Emploi - Chômage</b>	<b>Pays de Stenay et Val Dunois</b>	<b>Pays de Montmédy</b>	<b>Portes du Luxembourg</b>	<b>SYNERGIE</b>
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2014	3 057	1 482	5 292	<b>9 831</b>
<i>Dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2014, en %</i>	80,9%	79,3%	82,4%	<b>81,5%</b>
Variation de l'emploi total au lieu de travail (%) : taux annuel moyen entre 2009 et 2014	- 0,03	- 0,3	0,2	<b>0,06</b>
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2014	70,7%	69,9%	72,3%	<b>71,4%</b>
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2014	15,6%	11,6%	14,9%	<b>14,6%</b>
<i>Sources : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016</i>				

L'emploi sur ces territoires est significativement impacté par leur positionnement frontalier direct avec la Province Belge du Luxembourg et par la proximité du Grand-Duché du Luxembourg, qui concernent 1.540 travailleurs journaliers originaires du Pays de Montmédy ; 310 originaires du Pays de Stenay et le Val dunois et 1.125 originaires des Portes du Luxembourg (soit 2.975 actifs = env. 15 % des actifs).

A l'échelle du Syndicat *Synergie Ardenne Meuse*, les secteurs d'activité les plus présents sont les commerces et services (46%) ainsi que l'agriculture (22%).

<b>Nb d'établissements actifs par secteur d'activité en 2015</b>	<b>Pays de Stenay et Val Dunois</b>	<b>Pays de Montmédy</b>	<b>Portes du Luxembourg</b>	<b>SYNERGIE</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	187	113	290	<b>590</b>
Industrie	55	25	126	<b>206</b>
Construction	71	42	131	<b>244</b>
Commerce, transports, services divers	375	183	693	<b>1 251</b>
<i>Dont commerce et réparation automobile</i>	143	61	241	<b>445</b>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	128	83	223	<b>434</b>
<b>TOTAL</b>	<b>816</b>	<b>446</b>	<b>1463</b>	<b>2 725</b>
<i>Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015</i>				

## D. Enjeux et perspectives :

### LES ATOUTS, FORCES, OPPORTUNITES ET MENACES DU TERRITOIRE (AFOM)

Afin de présenter aux acteurs locaux, ce nouvel outil de coopération, une réunion de lancement a eu lieu le 3 octobre 2017 à Carignan. Durant cette soirée, des tables rondes ont été organisées et ont permis de faire ressortir un certain nombre d'enjeux et de perspectives pour les trois territoires :

- Economie relativement commune à dominante rurale : développement local et développement endogène à accompagner (TPE : commerce, artisanat, PME, agricole) ;
- Secteur touristique : des potentialités fortes complémentaires -> des politiques à faire converger ;
- Richesse du patrimoine historique et rural ;
- Caractéristique transfrontalière commune : partenariats à développer ;
- Paysage et géographie contigus et continus : gestion des espaces naturels, potentialités environnementales ;
- Caractéristiques agricoles identiques : mutualisation, diversification ;
- Risques convergents de disparition / désertification des services ;
- Des compétences proches entre les EPCI ;
- Maintenant intégrés dans une seule Région (Grand-Est) ;
- Et surtout une volonté politique de travailler ensemble.

<b>AFOM microéconomique du Territoire</b>	
<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des zones d'activités réparties sur le territoire</li> <li>Mobilisation locale pour accompagner toute opération de développement des entreprises</li> <li>Un habitat préservé</li> <li>CADRE DE VIE : espace naturel préservé</li> <li>Nombreuses exploitations agricoles diversifiées</li> <li>Frontière avec la Belgique et le Luxembourg</li> <li>Une richesse patrimoniale reconnue</li> <li>Tissu associatif développé</li> <li>Présence de nombreux frontaliers sur le territoire</li> <li>Situation sur des réseaux routiers, et ferrés encore actifs</li> <li>Offre touristique diversifiée</li> <li>Activités / phénomènes transfrontaliers</li> <li>Un accès à la santé facilité par les maisons de santé</li> <li>Services envers les séniors développés avec la résidence autonomie</li> <li>Présence et dynamisme du collège et d'un réseau scolaire bien réparti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de transports en commun vers la Belgique</li> <li>Parc habitat résidentiel ancien et peu diversifiés</li> <li>Taux de vacance des logements important</li> <li>Travail à mener sur l'amélioration de l'habitat</li> <li>Absence de liaisons autoroutières</li> <li>Manque d'hôtels</li> <li>Difficultés de recrutement – Inadéquation entre l'offre d'emploi et la demande</li> <li>Faible mobilité de la main d'œuvre</li> <li>Commerces de proximité en difficultés et non repris</li> <li>Taux de diplômés en enseignement supérieur faible</li> <li>Un secteur industriel trop faible</li> <li>Pas de travail collectif sur le commerce</li> <li>Faiblesse de l'offre numérique</li> <li>Image négative, sous médiatisation voire absence d'image</li> </ul>

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Localisation géographique à exploiter</li> <li>• Demande en tourisme vert et de loisirs</li> <li>• Plan Fibre Optique avec la région</li> <li>• Plans nationaux, régionaux et départementaux de soutien à la ruralité</li> <li>• Développement des énergies renouvelables et de la centrale photovoltaïque</li> <li>• Région Grand-Est et partenariats avec les Ardennes</li> <li>• Partenariats et financements européens</li> <li>• Commerce traditionnel et agricole, du terroir</li> <li>• Terri- toire (à économie) résidentiel(le) grâce à la proximité des pôles urbains</li> <li>• Offre de travail transfrontalier et notamment vers le Luxembourg qui s'intensifie</li> <li>• Développer l'artisanat</li> <li>• Diversification agricole, notamment dans le développement durable</li> <li>• Tourisme : proximité de la Gaume et de Verdun</li> <li>• Mise en valeur de l'habitat et du patrimoine</li> <li>• Accroissement de la demande de service des urbains</li> <li>• Politique santé et mise en réseau des maisons de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre foncière économique : concurrence entre les Collectivités</li> <li>• Commerce : concurrence des villes et zones commerciales</li> <li>• Essoufflement de la compétitivité des industries</li> <li>• Commerce Artisanat Agriculture : difficultés de transmission des entreprises</li> <li>• Mondialisation : délocalisation des grands groupes</li> <li>• Normes et cadre réglementaire contraignant</li> <li>• Baisse de la population dans les bourg-centre</li> <li>• Baisse du bénévolat dans les associations</li> <li>• Risque sur l'offre de services publics et sa répartition sur le territoire</li> <li>• Éloignement des centres de formations</li> <li>• Fuite des jeunes diplômés vers les centres urbains</li> <li>• Pression foncière : menaces sur les surfaces cultivables</li> <li>• Vieillesse de la population</li> </ul>

Trois grands axes stratégiques ont ainsi été identifiés :

**A. Aider à la création / reprise et à la croissance des entreprises ;**

**B. Renforcer les dynamiques entrepreneuriales créatrices de richesses et d'emplois ;**

**C. Accompagner l'innovation au service de l'attractivité territoriale.**

## VOLET 1 : PROJETS STRUCTURANTS

*Le POCE se base sur les besoins des territoires en fonction de leurs atouts. La Région et Synergie Ardenne Meuse identifient et flèchent dans ce volet des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné, en adéquation avec les objectifs définis par la Région dans le SRDEII Grand Est, ainsi qu'en phase avec l'initiative Territoires d'Industrie co-animée par l'Etat et la Région et dédiée à la relance industrielle des territoires (s'agissant des Portes du Luxembourg)*

### A. Aider à la création / reprise et à la croissance des entreprises

#### A.1. Faciliter la réussite d'une création/reprise d'entreprise, en assurant l'accompagnement de proximité des porteurs de projet

Mission de base dévolues aux EPCI depuis la loi NOTRe, le développement économique et surtout l'accueil des porteurs de projets et leur accompagnement seront réalisés en interne, en s'appuyant sur les équipes de chargés de missions dédiés.

Les Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte Synergie Ardenne Meuse ont fait le choix de s'appuyer sur SMD Pépinière d'entreprises, une structure de développement économique local justifiant de 30 ans de soutien au tissu économique. En complémentarité de l'offre régionale Be Est Entreprendre et des autres acteurs de la création / reprise que sont notamment les chambres consulaires, SMD Pépinière d'entreprises offre la possibilité pour les porteurs de projet de bénéficier d'un accompagnement de proximité, son siège étant situé à Stenay et des accueils décentralisés étant réalisés sur différents lieux du territoire.

SMD Pépinière d'entreprises offre également la possibilité d'assurer dans ses locaux des permanences ou l'accueil de rendez-vous pour les organismes partenaires de l'accompagnement à la création/reprise, en faisant ainsi un lieu dédié à l'accompagnement des projets de création / reprise.

Autour de cette structure, par les équipes existantes au sein des différents EPCI, en charge du développement économique, l'offre d'ingénierie sera confortée, en tant que primo-accueillant, pour permettre aux porteurs de projets de bénéficier :

- D'accompagnement ciblé aux créateurs et développeurs (aide au prévisionnel, recherche de financement, étude de marché, plan marketing, relais auprès des structures locales d'aide à la création (BGE, Initiatives Ardennes, Champagne-Ardenne active, ADIE)
- D'aides directes à la création et au développement
- De relais auprès de la Région et de l'Agence de Développement économique afin de trouver des financements en fonds propres, un appui à l'innovation, projets collectifs R&D, etc....

Les entreprises du territoire ou y venant doivent pouvoir bénéficier, outre l'hébergement, de cet appui ciblé par une ingénierie initiée par nos structures, en relais de la Région dans le cadre de Be Est Entreprendre.

Par ailleurs, elles bénéficieront également des prestations qui seront assurées par Ardennes Développement, Grand-E-nov et la future agence d'attractivité de la Meuse.

La Région soutient pour rappel l'animation des pépinières pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement sur-mesure des porteurs de projet, et encourage leur mise en réseau, dans la continuité du soutien financier dont a bénéficié, en l'espèce, SMD, dans la période 2017/2018.

## A.2. Soutenir les initiatives collectives du tissu commercial

L'artisanat et le commerce jouent un rôle structurant pour l'aménagement et le développement de l'ensemble du territoire syndical. Conscient des enjeux liés au maintien, au développement et à la reprise des entreprises artisanales et commerciales locales, les membres de Synergie souhaitent soutenir les initiatives collectives des acteurs du tissu commercial.

En raison de leurs fonctions de centralité essentielles en milieu rural et de la perte d'attractivité à laquelle elles sont confrontées, les communes de Montmédy, Stenay et Carignan sont toutes trois identifiées comme « bourgs structurants » dans le cadre du dispositif régional « Bourgs structurants en milieu rural ». Au sein d'une stratégie dont l'objectif global est de concourir au développement ou au rétablissement des fonctions de centralité des « bourgs structurants », un axe spécifique d'intervention cible l'Accompagnement des Commerces en milieu Rural (ACCOR).

Afin de poursuivre sa politique immobilière à destination des entrepreneurs, la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a voté en mai 2018 la création d'un dispositif de « boutique à l'essai ». Ce dispositif est destiné à accompagner les créateurs d'une activité commerciale en « centre-bourg ». Il consiste en la mise à disposition d'un local commercial rénové, à un porteur de projet, à un loyer modéré afin qu'il puisse tester son activité. Les aménagements de la première cellule commerciale devraient intervenir d'ici la fin 2018.

Les collectivités assurent également un soutien financier et/ou matériel aux UCIA qui sont présentes sur leurs territoires, afin de faciliter le développement de leurs actions et de renforcer leurs animations, contribuant à la dynamisation de l'économie locale.

Sur le territoire des Portes du Luxembourg, une Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) a également été mise en place.

Sur la base d'un engagement financier conjoint des EPCI et de la Région Grand-Est au titre des dispositifs du SRDEII comme du Pacte de Ruralité et du soutien régional aux Bourgs Structurants en Milieu Rural (BSMR), le POCE permettra de pouvoir redynamiser l'attractivité économique des territoires ruraux, en confortant le tissu commercial et artisanal des principales communes par l'accompagnement d'investissements permettant le maintien ou le développement des activités commerciales, artisanales ou de services.

## A.3. Développer l'offre d'immobilier d'activités en créant de nouveaux bâtiments ou en réhabilitant des cellules existantes

Afin de faciliter l'installation d'entreprises nouvelles ou le développement des entreprises déjà implantées, le Syndicat entend mener une politique d'accueil ambitieuse par le développement de son territoire et de ses zones d'activités.

Les bâtiments relais sont de véritables outils de développement économique local. Ces derniers permettent à des entrepreneurs, endogènes ou exogènes, d'exercer leur activité et de la pérenniser. Ce type de bâtiment a vocation à compléter l'offre en immobilier d'entreprises en répondant aux demandes d'installation des sociétés en création ou en attente d'un ancrage plus durable sur le territoire et qui n'ont pas nécessairement les moyens, à ce stade de leur développement, de se doter d'un local d'activité en propre. Dans la majorité des cas, cet outil doit être utilisé pour soutenir un projet générant des créations d'emplois.

Le syndicat Synergie Ardenne Meuse et ses membres disposent déjà d'une offre immobilière importante répartie sur l'ensemble des territoires. On y retrouve l'offre propre du Syndicat comme deux « villages PME » sur les Communes de Mouzon et Douzy, ainsi que les offres de chaque Communauté de Communes.

Les opérations menées par les Syndicat étant un véritable succès (100 % d'occupation), d'autres bâtiments de ce type vont voir le jour très prochainement. La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg vient de terminer les travaux de la 4<sup>ème</sup> cellule du village PME de DOUZY et va lancer la création d'un village PME de deux cellules sur la ZAC de Wé.

A titre d'exemple, une opération de la sorte a été montée avec la société Amphénol Air Lb à Carignan, en 2013-2014.

Les Communautés de Communes du Pays de Stenay et Val Dunoise et du Pays de Montmédy disposent également d'une offre foncière importante (ZAC des Cailloux à STENAY, ZI SOUS RETONDU à MONTMEDY, et des parcelles à ECOUVIEZ, CHAUVENCY St HUBERT et MARVILLE) permettant de déployer rapidement des bâtiments d'activités. Pour ce qui concerne le Pays de MONTMEDY, les zones de bossu-Pré et de sous retondu ont été conçues pour accueillir de l'artisanat. Celle de Bossu Pré est à ce jour complète, mais celle de sous-retondu est en réflexion afin de l'aménager au mieux selon les besoins du territoire.

D'autre part, ces deux collectivités, disposent d'une capacité d'accueil des porteurs de projets que ce soit tertiaires ou artisanaux via SMD Pépinière d'Entreprises.

Cette offre foncière et cette expertise dans l'offre d'immobilier d'entreprise, spécifique au territoire des Portes du Luxembourg, étendu à Synergie Ardenne-Meuse, sera un atout pour accompagner le maintien, le développement et l'arrivée d'entreprises (PME jusqu'aux ETI (entreprises de taille intermédiaire)).

Le POCE avec la Région Grand-Est permettra d'obtenir un appui à l'ingénierie *via* les Agences de Développement Economique et un relais pour la recherche de financements pour l'implantation de nouvelles entreprises (fonds européens notamment).

La Région incite à une réflexion sur les services et l'animation sur les parcs d'activité (économie circulaire, mobilités douces, collecte des déchets, services mutualisés aux personnels et aux entreprises, PDE...) et soutiendra en particulier les démarches d'écologie industrielle territoriale qui y seront déployées.

#### A.4. Accompagner la mutation du tissu foncier et immobilier (traitement des friches)

Dans la droite ligne de la Région Grand Est, le Syndicat Synergie a pleinement pris conscience du problème d'ordre économique, écologique et paysager que représentent les friches, notamment industrielles et commerciales, pour son territoire.

Les Communautés de communes membres ont ainsi recensée et ciblé plusieurs friches sur leurs territoires pour lesquelles une attention particulière sera ou pourra être portée :

- Les friches industrielles comme par exemple :
  1. Friche BIETTE (Rue des Remparts à CARIGNAN) ;
  2. Fonderie (Rue basse à Stenay) ;
  3. Cimenterie (RD 964 Mouzay/Sassey sur Meuse) ;
  4. Aciéries de la Chiers (ZI de la Chiers à BLAGNY) ;
- Les friches commerciales : (cœur de ville)
  - Montmédy ;
  - Marville ;
  - Carignan-Blagny
  - ...
- Les friches agricoles ;
  - Bievres ;
  - Sapogne Sur Marche ;
  - ...

D'autres opérations seront identifiées par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Une attention toute particulière sera également portée aux friches commerciales du territoire syndical. En effet, on dénombre dans les bourgs et les communes du territoire, bon nombre de cellules commerciales vides. Afin d'améliorer l'image et l'attractivité des communes, une réflexion doit être menée sur l'ensemble du territoire pour déterminer les cellules à redynamiser et celles qui peuvent être transformées en habitation.

Ainsi, le dispositif « boutique à l'essai » de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg s'intègre également dans cette démarche (voir supra). Outre offrir des conditions techniques et financières optimales à des porteurs de projet, le second objectif est de limiter la vacance commerciale et l'apparition des friches commerciale en redynamisant des cellules ayant une position centrale dans la commune.

Ces projets de requalification pourront être soutenus par le syndicat ou ses membres, conjointement avec la Région Grand Est notamment au travers de son dispositif « Traitement et requalification des friches » qui a été renforcé, sous réserve des projets sélectionnés et des critères d'éligibilité en vigueur au moment du dépôt du dossier.. La question des friches commerciales est abordée dans le cadre des études de revitalisation en cours, en lien notamment avec le dispositif BSMR (Bourgs structurants en milieu rural) de la Région Grand Est.

#### A.5. Multiplier les opportunités d'espaces de travail partagés en lien avec le déploiement du très haut débit

Aujourd'hui, le parc immobilier privé du territoire syndical offre peu de bureaux de petite surface. Une partie de la demande en locaux professionnels ne trouve donc pas de réponse adaptée localement. De même, les actifs habitant ce territoire sont souvent amenés à travailler hors du territoire, ce qui engendre des trajets domicile-travail parfois importants en temps comme en distance. Enfin, la demande des porteurs de projets souhaitant s'installer dans des bureaux adaptés à leur besoin n'est pas satisfaite.

Parallèlement, il est constaté que, de nos jours, plus d'un métier sur deux peut se pratiquer à distance.

Le Syndicat souhaite alors apporter une réponse aux problèmes de mobilité (temps de trajet domicile-travail, obtention du permis de conduire, acquisition d'un véhicule...) qui conduisent à un déficit de création d'entreprises, à des demandes insatisfaites et à un déficit de l'offre en immobilier d'entreprises.

Dès lors, il envisage d'encourager, sur son territoire, la création par des porteurs de projets privés, de lieux partagés dédiés au travail à distance et/ou collaboratif comme l'espace de coworking LA BRIQUE situé à CARIGNAN. À usage flexible (location à la demi-journée, journée, mois...) et hyperconnectés, ces lieux sont destinés d'une part aux salariés souhaitant réduire leurs temps de déplacements domicile-travail afin d'améliorer leur qualité de vie ; et d'autre part, aux porteurs de projets ou entrepreneurs en phase de démarrage ou de croissance qui ont besoin d'un lieu dédié au travail, hors de leur domicile.

Ces initiatives privées pourront également être complétées par des projets venant des EPCI. Actuellement la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg travaille à la **création d'un pôle multi activité dans un ancien site industriel à CARIGNAN** dans lequel il est prévu la création de ce type d'espace (le projet est en cours en 2019). Parmi les autres lieux partagés pressentis on retrouve la Maison des Patrimoines à Montmédy et des locaux de type bureau/salle de réunion de SMD Pépinière d'entreprises à Stenay.

La Région Grand Est, sous couvert des critères d'éligibilité de son dispositif relatif aux tiers lieux qui entrera en vigueur en 2019, pourra soutenir les équipements de tiers-lieux structurants et accompagnera un réseau de ces tiers lieux à l'échelle du Grand Est. Les initiatives du territoire Syndical pourront alors pleinement

intégrer cette dynamique régionale. Le déploiement et la montée en puissance de ce type d'espace en milieu rural ne pourra se faire que grâce à l'arrivée du réseau très haut débit que la Région Grand Est déploie actuellement.

## A.6. Accompagner financièrement les entreprises du territoire dans leurs projets de développement par le biais de régimes d'aides directes cf. VOLET 2 du POCE

Chacune des intercommunalités qui composent le Syndicat disposent de régimes d'aides à destination des porteurs de projets.

### Les aides directes de la CCPL

#### Aides touristiques :

La communauté de Communes des Portes du Luxembourg souhaite développer la fréquentation touristique de son territoire ce qui nécessite une offre d'hébergement suffisante et diversifiée capable de répondre à chaque type de demande. Pour cela, il a été créé en 2010 un fonds d'intervention touristique qui intervient en complément d'autres institutions au développement et à l'amélioration de l'offre d'hébergement. Ce dispositif porte sur les :

- Chambre d'hôtes : 25% de la dépense HT dans la limite de 3 000€ par chambre ;
- Gîtes : 25% de la dépense HT dans la limite de 30 000€ par tranche de 15 lits dans le gîte ;
- Hôtels : 20% de la dépense HT dans la limite de 5000€ par chambre ;
- Hébergements atypiques : 25% de la dépense HT dans la limite de 3000€ par module.

Les travaux amèneront à un classement minimum de 2 étoiles pour les hôtels tandis que les gîtes et chambres d'hôtes devront obtenir un classement préfectoral en étoiles et devront être labellisées par Gîtes de France ou Clé vacances, pour un classement de niveau 3 minimum.

Ces aides viennent compléter les aides régionales aux investissements en matière d'hébergements touristiques.

#### Aides économiques :

Afin d'encourager les embauches et l'investissement dans les entreprises du territoire, le territoire a souhaité mettre en place sous l'égide de la Région différentes interventions « SRDEII compatibles ».

Ces dispositifs sont limités aux entreprises de moins de 20 salariés. Actuellement ils sont au nombre de 3 :

- ACIE : Aide Communautaire à l'Investissement et à l'Emploi, pour les entreprises qui créent des emplois et qui investissent : une subvention allant jusqu'à 20% du montant HT des investissements éligibles réalisés (plafonné à 10 000€ par entreprise et par an, pour un maximum de deux embauches par dossier) ;
- ACI : Aide Communautaire à l'Innovation, pour les entreprises qui innovent et se diversifient : une subvention pouvant aller jusqu'à 30% des dépenses d'investissement matériel et 40% pour l'investissement immatériel (plafonné à 5 000€ d'aide) ;
- ACPMC : Aide Communautaire pour la participation à une Manifestation Commerciale, pour les entreprises qui participent à des foires ou salons en dehors du territoire : une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du montant des dépenses engagées (Plafonné à 1500€ d'aide par salon).

La communauté de communes a signé le 26 octobre 2018 avec la Région Grand Est une convention portant sur l'autorisation de la participation aux financements complémentaires des aides aux entreprises.

### Les aides directes de la CCPSVD

La Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois étudie activement l'opportunité de mettre en place un régime d'aides directes aux entreprises au travers du dispositif régional Grand Est de soutien à la création et/ou l'aménagement de locaux commerciaux de proximité.

### Les aides directes de la CCPM

La Communauté de Communes du Pays de Montmédy dispose d'un règlement d'aides économiques à destination des entreprises de moins de 10 ETP. Les deux axes de cette aide sont :

- L'amélioration et la modernisation des entreprises existantes : subvention de 30% d'un montant maximum éligible de 15 500€ HT ;
- La création d'entreprises : subvention de 30% d'un montant maximum éligible de 15 500€ HT.

Ces aides peuvent également complétées en cas d'embauche par une subvention de 10% supplémentaire.

En plus de son rôle de primo-accompagnant, SMD Pépinière d'entreprises est missionnée afin de monter les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs appropriés.

Le POCE permettra d'articuler la complémentarité entre ces contributions territoriales avec les dispositifs et appels à projet de la Région Grand-Est dans le cadre du SRDEII, et ainsi permettre à chaque porteur de projet d'être identifié et accompagné au plus juste.

## **B. Renforcer les dynamiques entrepreneuriales créatrices de richesses et d'emplois**

### **B.1. Artisanat du bâtiment : Mieux préserver et valoriser le patrimoine bâti**

Une étude pré-opérationnelle à une opération d'amélioration programmée de l'habitat (OPAH) a été lancée sur la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, elle aura pour but d'effectuer un état des lieux pour identifier les besoins du territoire afin de définir la stratégie d'intervention sur l'habitat privé ancien. Cette étude sera à double échelle, d'une part sur le territoire élargi de la Communauté de Communes, d'autre part sur les Centres-Bourg de Stenay et de Dun-sur-Meuse avec un approfondissement de certains ilots situés en centre ancien.

Pour le territoire du pays de Montmédy, le projet de la Maison des patrimoines se conçoit comme un guichet unique en matière d'habitat. Il doit permettre à tout particulier de recevoir l'information nécessaire tant d'un point de vue réglementaire, que technique ou financier sur son projet de rénovation. Les partenaires tels que le CAUE, la DDT, la fondation du patrimoine ou le guichet info énergie sont là pour répondre à cet enjeu. Une politique de l'habitat est à construire autour d'un nouveau règlement d'intervention sur les ravalements de façade mais aussi d'autres aides sont envisagées notamment dans le cadre d'une OPAH et de l'opération de revitalisation centre bourg.

De son côté, la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg dispose de plusieurs régimes d'aides à l'habitat. L'objectif est d'améliorer l'image et l'attractivité du territoire en encourageant la démolition de réunies et la rénovation des façades traditionnelles et des toitures. Ces aides prennent la forme de subvention pouvant aller jusqu'à 90% pour la démolition de ruines, 25% pour les toitures et 50% pour les façades, selon les Communes.

Un second axe de cette politique porte aussi sur l'amélioration des qualités énergétiques des bâtiments d'habitation notamment via une aide à l'isolation par l'extérieur. Cette aide prend également la forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 10% du coût des travaux.

L'accompagnement de la Région viendra en appui, au titre de ses politiques Habitat, Bourgs Structurants en Milieu rural et Pacte de ruralité, en complémentarité des dispositifs « habitat » comme les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, tels « Habiter Mieux en Ardenne » ou les dispositifs similaires que nous pourrions mettre en place à l'échelle de Synergie.

La Région encourage en outre, dans le cadre du programme Climaxion ADEME-Région, la construction et la rénovation de bâtiments énergétiquement exemplaires afin de réduire les coûts d'exploitation et d'anticiper la réglementation. L'utilisation de ressources énergétiques locales comme le bois énergie ou la géothermie, particulièrement adaptés au territoire, peuvent être systématiquement étudiés lors de la construction ou la rénovation de bâtiments publics.

## B.2. Agriculture : Encourager la diversification et la mutualisation des initiatives et des activités agricoles

La Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois a lancé en 2016 des études sur l'opportunité d'implanter une unité de méthanisation sur son territoire. Dans une délibération de mars 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la réalisation de la dernière étude à réaliser avant le début de l'opération.

La Région, le Département, l'ADEME et la Chambre d'Agriculture de la Meuse sont partenaires de cette opération.

De son côté la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg est active depuis de nombreuses années dans le domaine agricole.

Les actions engagées s'orientent selon quatre axes :

- L'emploi : avec d'une part des aides à la création d'emploi durable mais également des actions de communication et de formations.
- La préservation de l'environnement : avec un accompagnement à la conversion bio, le développement de la méthanisation.
- L'optimisation des systèmes productifs : dans un contexte économique de plus en plus exigeant.
  - o Les pistes de travail sont la mutualisation des moyens et des connaissances
  - o L'autonomie alimentaire des exploitations pour diminuer la dépendance aux achats extérieurs, d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des fourrages et concentrés produits sur l'exploitation, tout en recherchant une meilleure efficacité économique du système.
- Le soutien à la diversification des exploitations agricoles, qui peut passer par des ateliers de transformation à la ferme, de l'accueil à la ferme, ou la vente directe. La diversification est un axe important car elle est non seulement créatrice de valeur ajoutée sur l'exploitation mais également créatrice d'emploi.

La Région soutient cette initiative sur le principe dans le respect des cadres réglementaires d'intervention, et en lien avec le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE) sous forme d'appels à projet et appels à candidature, avec l'État, les Agences de l'eau en cofinancement avec le FEADER.

### Aides CCPL à la diversification

L'aide intercommunale a pour vocation de soutenir le développement des activités annexes et la création de valeur ajoutée sur les exploitations agricoles afin de favoriser le maintien, voire le développement des emplois agricoles sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il s'agit également de valoriser les ressources locales et les facteurs de production d'une exploitation agricole (matériel, bâtiment, foncier et main d'œuvre) en trouvant de nouveaux débouchés et/ou nouvelles utilisations.

Dans le cadre de ce dispositif, sont éligibles les activités de production, de transformation, de conditionnement, et de commercialisation pour tout produit sortant majoritairement de l'exploitation. Sont également éligibles les activités de développement touristique, d'accueil à la ferme et de loisirs.

Pour le lancement d'une nouvelle activité, les aides peuvent s'élever jusqu'à 40 % du montant HT des dépenses éligibles. Pour une activité déjà en place les aides peuvent atteindre 20 % du montant HT des dépenses éligibles.

### Aides CCPL à la Méthanisation en lien avec la stratégie régionale en la matière

Ce dispositif a pour vocation de soutenir les projets d'ampleur dans le domaine de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes. Le territoire des Portes du Luxembourg dispose de nombreuses ressources énergétiques (Bois, hydraulique, Méthanisation...) qui sont actuellement sous utilisées. Une grande partie de ces ressources est gérée par la profession agricole.

Le but de l'aide est d'inciter les porteurs de projets agricoles à engager une réflexion sur un projet d'utilisation ou de production d'énergie renouvelable via les études de faisabilité. Puis de les accompagner dans leurs investissements matériels.

Dans ce cadre, sont éligibles :

- Les investissements immatériels : les études de faisabilité, l'aide est alors accordée sous forme d'une subvention à hauteur de 50%, plafonnée à 10 000 €.
- Investissements matériels :
  - La création et / ou l'aménagement d'immobilier spécifique : construction ou aménagement de
  - Bâtiments, installations fixes de production.
  - Les investissements mobiliers spécifiques : matériels et équipements spécifiques.  
Pour un projet individuel, l'aide est donnée sous forme d'avance remboursable sans intérêt à hauteur ou égale à 10% des investissements plafonnée à 50 000 €. Pour un projet collectif, l'aide est donnée sous forme d'avance remboursable sans intérêt à hauteur ou égale à 10% des investissements plafonnée à 100 000 €.

Il est proposé d'étendre à l'ensemble du territoire la politique agricole mise en place depuis quinze ans au sein de la CC des Portes du Luxembourg en faveur du maintien et du développement des exploitations.

La Région Grand-Est interviendra en soutien au titre du SRDEII (aide à la création reprise, aides à la modernisation, Ferme du Futur, bioéconomie) et de sa politique agricole, en lien avec la profession et les filières.

Elle sera, par ses politiques, un partenaire majeur dans le secteur agricole.

Elle veillera à la cohérence de ces actions avec sa stratégie consacrée à la méthanisation qui sera déployée à compter de la fin de l'année 2019.

En matière de diversification des productions et de développement des circuits courts, les projets peuvent potentiellement bénéficier des soutiens à l'investissement mis en œuvre par la Région au titre de la diversification des exploitations comme de la création de points de vente directe. La clé d'entrée est le Plan de compétitivité mis en œuvre sous forme d'appel à projets

Dans le cadre de sa politique agricole, la Région soutient l'investissement des producteurs et des acteurs de la transformation des productions agricoles.

Afin de renforcer l'adéquation entre les attentes des consommateurs et la production agricole, la Région Grand Est, avec l'appui de la Chambre Régionale d'Agriculture, a déterminé des orientations stratégiques suite à l'organisation d'un cycle d'assises en 2017 sur les filières et les marchés alimentaires du Grand Est, et déployé des actions opérationnelles en 2018 visant le développement de la consommation des produits régionaux en région Grand Est (salons professionnels, développement d'une application [www.gout-grand-est.com](http://www.gout-grand-est.com) (en cours) de mise en relation de l'offre et la demande).

Par ailleurs, la Région Grand Est accompagne la massification de l'approvisionnement local dans la restauration collective en Grand Est et a, pour ce faire, rassemblé en septembre 2018 les intercommunalités, les départements, les 4 métropoles, les associations des maires et les communautés urbaines autour de la constitution de pôles de compétences (logistiques, juridiques, commerciales et en aide à la structuration) qui bénéficieront en 2019 aux territoires qui en font la demande ou qui souhaitent être territoires d'expérimentation.

Enfin, le territoire peut contribuer à la détection de candidats au programme régional « Ferme du Futur » ouvert aux exploitations du territoire.

### B.3. Tourisme : Développer une offre touristique complète en instaurant notamment une politique d'aide à la commercialisation

La Communauté de Communes de Montmédy a lancé en septembre 2018 une étude citadelle afin de valoriser son patrimoine historique. Le but de cette étude est de replacer la citadelle et l'offre touristique qui l'accompagne au sein des sites majeurs du département de la Meuse. L'étude va aborder le développement et le positionnement des musées actuels ainsi que le positionnement commercial et économique de la citadelle comme porte d'entrée du territoire et du département.

La Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois a vu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018 la fusion des deux offices de tourisme des anciens territoires. Cette fusion a été faite en suivant les préconisations d'une étude réalisée dans le but d'offrir une meilleure offre touristique sur le territoire. Une nouvelle convention d'objectif a été créée en ce sens. De plus, des actions communes entre les offices des territoires du Syndicat Synergie ont été menées avec succès.

La Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois et celle des Portes du Luxembourg travaillent actuellement autour d'un projet de prolongement de la Voie Verte de la Meuse (réalisée dans les Ardennes par le Conseil Départemental). Le tracé de cette voie verte emprunterait une ancienne ligne de chemin de fer déclassée. Cette extension permettrait de prolonger cet équipement existant dont la fréquentation ne cesse de croître et d'améliorer le maillage en itinérance douce sur le territoire du Syndicat.

Coté pays de Montmédy, des itinéraires pédestres et cyclo ont été réalisés dans le cadre du programme INTERREG précédent. Ils ont permis de proposer une offre transfrontalière qui lie les territoires de la maison du tourisme de la Gaume et celui de l'office de tourisme du Pays de Montmédy.

L'ensemble des membres du Syndicat s'accordent autour d'une volonté commune de développer l'attractivité touristique à l'échelle du Syndicat. Cela passe par :

- Une mutualisation des forces du secteur touristique à commencer par une fusion des offices du tourisme à l'horizon 2019

- Une inscription dans les marques de destination (Ardenne et/ou Lorraine) dans le cadre du Schéma Région de Développement touristique, du Pacte de Destination et en lien avec le CRT du Grand Est.
- Un appui au développement de l'offre d'hébergement afin de pouvoir répondre aux besoins variés de la clientèle touristique.
- Un appui d'ingénierie pour le développement de l'offre touristique

Le tout en partenariat étroit avec les politiques menées par la Région Grand-Est en matière de tourisme patrimonial et d'aides à la structuration et à la mise en tourisme des véloroutes et des voies vertes.

#### B.4. Développer l'offre de formation à partir des structures existantes sur le territoire en recherchant la mixité des utilisations (artisanat patrimoine, agriculture, tertiaire)

##### Formations

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois dispose de structures dispensant des formations spécifiques, à savoir la Maison Familiale Rurale de Stenay, proposant des formations en alternance dans les secteurs de l'agriculture et du commerce ainsi que des formations pour adultes. Elle propose, de la 4<sup>ème</sup> au Bac, des dispositifs de formation continue répondant aux besoins des acteurs locaux : personnes en réinsertion, perfectionnement de salariés, formation prof au sein du centre de détention...). Cet établissement est également une antenne du CFA des MFR du GRAND EST

La cité scolaire Alfred Kastler offre également des formations dans divers domaines (intégrant un collège, un lycée polyvalent et des formations supérieures via une offre BTS...). Les perspectives de développement de ce site portent sur la filière MEI (Maintenance des Équipements Industriels) qui va être dotée grâce au GRETA de deux modules complets de réalité virtuelle (pour un coût de 23 000 euros) pour valoriser et moderniser la filière MEI. En effet, cette formation connaît une forte demande de recrutement post bac. De plus, un partenariat est en cours avec la Société Schreiber (basée à Cléry le Petit) pour venir faire de la formation d'adultes. La cité va accueillir plus de 15 semaines de stages, soit plus de 120 stagiaires attendus tout au long de l'année 2018-2019.

Le territoire du pays de Stenay et du Val Dunois dispose également de l'école de la seconde chance, structure s'adressant aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification et cherchant à être accompagné pour construire un projet professionnel.

Enfin, cette dernière étudie l'opportunité de recruter des apprentis au travers du nouveau dispositif région prenant en charge à 100% les frais de formation en CFA des apprentis employés par une Commune ou son groupement.

La Maison des patrimoines de Montmédy a également un rôle de formation et de sensibilisation. Des formations auprès des habitants seront organisées concernant les techniques d'auto réhabilitation. Pour les scolaires, des journées de sensibilisation seront mis en place afin d'intéresser le plus tôt possible à sa connaissance et à sa préservation. Des formations à destination des professionnels comme les employés communaux ou du secteur privé du BTP sont envisagées. Leur but sera d'envisager les nouveaux matériaux et techniques disponibles dans ce domaine, ainsi que des bonnes pratiques à adopter.

L'accompagnement de la Région Grand-Est sera sollicité dans la définition d'une offre de formation qui pourrait « remonter » du territoire, notamment sur le secteur du BTP et de l'industrie, en lien avec les COT BTP et industrie.

A l'écoute des projets de recrutement des entreprises, la Région peut également intervenir en cours d'année pour des formations dites « sur mesure » dans les territoires pour répondre de manière souple et réactive aux besoins immédiats des entreprises : le Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi (FIFE) est l'un des outils mobilisables qui permet d'accompagner les entreprises dans leurs projets de

recrutement. Il permet de former des demandeurs d'emploi aux postes proposés par les futurs employeurs préalablement à leur recrutement.

### Emploi et insertion :

La Communauté de Communes du pays de Stenay et du Val Dunois dispose d'un chantier d'insertion, historiquement fondé par la Communauté de Communes du Val Dunois. Celui-ci comprend 4 moniteurs, et effectue des missions de voirie, d'espace vert et d'entretien de bâtiment.

Un dispositif est également lancé sur le territoire depuis plusieurs mois, « Les passeurs de mémoire », dont le but est de recruter des jeunes adultes dans une situation de décrochage scolaire en service civique. Le but est de travailler sur la mise en valeur de sites de la première guerre mondiale. Le but est de les engager dans un parcours vers l'emploi en développant leurs compétences. Ce dispositif est soutenu par la Communauté de Communes en partenariat avec le Département, l'Etat, la Région et l'Association Meusienne de Prévention.

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg dispose d'un partenariat fort avec l'ADECMR (Association pour le Développement Economique des cantons de Carignan Mouzon et Raucourt). Cette association dispose de deux chantiers d'insertion, un premier sur le maraichage bio appelé « jardin de cocagne » situé à la Ferté sur Chiers et un second sur l'entretien des espaces verts. Une réflexion est en cours avec la Communauté de Communes pour développer cette association en proposant de nouveaux services et produits. Ce projet passerait par l'installation de l'association dans de nouveaux locaux ce qui permettrait la constitution d'un troisième chantier « bâtiment » et d'agrandir la gamme de produits transformés issus des productions maraichères.

Sur le territoire du Pays de Montmédy, intervient l'ADPM : association de développement du pays de Montmédy. Ce chantier d'insertion s'occupe en priorité de travaux paysagers. Il propose un service de broyage des végétaux notamment. Il entretient différents espaces verts. Des compétences en maçonnerie sont également valorisées.

Les Communautés de Communes font également partie de réseau des Maisons des Services au Public, dont le nombre d'opérateurs organisant des permanences ne fait que croître avec les années, avec par exemple la mission locale, Pôle emploi, l'ADIL, l'AMIE...

Cela passe par l'accompagnement des publics à l'emploi, par le biais des cellules emploi des Maisons de Service au Public. Des actions de formations dédiées envers les publics éloignés de l'emploi ou niveau 5 seront à élaborer avec la Région Grand-Est, notamment sur le secteur de l'artisanat et de la petite industrie, au titre du PIC (plan d'investissement dans les compétences) et de ses dispositifs en matière d'économie sociale et solidaire.

Enfin, il est proposé de réunir dans un même ensemble (dans une structure d'insertion (ACI ou EI) ou une fédération de structures d'insertion) les opérateurs qui mènent des chantiers d'insertion sur le territoire, notamment dans le domaine des espaces verts mais aussi et surtout dans le secteur de bâtiment, classique ou patrimonial.

## B.5. Favoriser une économie de proximité au service des populations

### Sanitaire et social :

Dans le domaine social, la Communauté de Communes du pays de Stenay et du Val Dunois a de forts liens avec l'AMIE, qui tient régulièrement des permanences dans les locaux de Stenay.

Dans le domaine sanitaire, la Communauté de Communes a construit une maison de santé à Stenay, et est en train d'en construire une seconde à Doulcon. Ces constructions se sont faites en parallèle de la signature d'un contrat local de santé avec l'ARS. Enfin, la Communauté de Communes cherche activement des professionnels de santé pour intégrer ces maisons de santé, notamment au travers de la contractualisation avec des bureaux d'études spécialisés dans la recherche de ce type de praticiens.

### Culture :

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg vient de créer en 2017 son réseau de lecture publique. Ce réseau regroupe les 5 bibliothèques du territoire qui partagent ainsi leurs fonds ainsi que des expositions et une programmation culturelle.

Le centre social et culturel de Stenay travaille en partenariat avec la Communauté de Communes, et organise de nombreuses manifestations sur le territoire. La Communauté de Communes subventionne des associations, permettant la tenue régulière de pièces de théâtre à destination de tous.

Enfin, la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois vient d'effectuer le recrutement d'un agent de la filière culturelle afin de développer l'accès à la culture sur le territoire.

Le territoire de Montmédy dispose d'un cinéma d'art et d'essai. De nombreuses associations interviennent sur ces champs notamment en ce qui concerne le patrimoine, des cercles historiques organisent visites et conférences. Le théâtre est également représenté avec une programmation en partie commune avec l'association transversale de Verdun.

### Silver économie

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg envisage la création d'une résidence senior de type béguinage Ce projet serait situé entre le centre bourg de Carignan et la Maison Pluriprofessionnelle de Santé afin de permettre aux résidents d'être à proximité des services. Cet aménagement comprendrait 15 logements.

A Montmédy, le projet de la résidence autonomie mené conjointement avec l'EPHAD de Stenay qui en a la gestion vise à offrir une solution intermédiaire de logement pour des personnes autonomes. Des activités seront développées au fur et à mesure de l'accueil de nouveaux résidents.

Ces trois domaines (santé, culture, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge) et tout le secteur de l'économie sociale et solidaire sont l'essence de ce qu'il convient de développer dans des secteurs ruraux comme ceux du syndicat Synergie et qui permettent aux territoires de se diversifier dans l'offre de services aux populations et ainsi permettre aux populations de se maintenir. La Région pourra être sollicitée dans le cadre de ses compétences et en complément des actions des Départements, pour accompagner ces politiques, notamment au travers de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire du Grand-Est (CRESS).

## **C. Accompagner le changement au service de l'attractivité territoriale**

### **C.1. Nouvelles pratiques de consommation : doter les acteurs économiques du territoire d'outils permettant de s'adapter aux nouveaux modes de consommation**

Les Communautés de Communes du Pays de Stenay et Val Dunois et du Pays de Montmédy Communauté de Communes est membre du Pays de Verdun, dont la stratégie est orientée sur le développement du numérique sur le territoire, mais également sur l'habitat et la mobilité. La plateforme territoriale de la rénovation énergétique Enorah en est un produit, comme est en cours la mise en place d'un site de vente de produits locaux, nommé Coté Meuse, directement depuis le producteur.

Toujours dans le domaine de l'innovation, les trois Communauté de Communes accompagnent le développement de la fibre optique sur leurs territoires.

D'autre part les Communautés de Communes des Portes du Luxembourg et du Pays de Montmédy se sont dotées d'une application mobile à destination des habitants. Outre, différentes informations concernant le cadre de vie et les services à la population cette application répertorie également l'ensemble des entreprises, artisans et commerçants du territoire et propose le cas échéant un lien vers le site ou la page Facebook des professionnels.

## C.2. Valoriser la spécificité transfrontalière pour en faire un atout pour le développement économique local

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg œuvre activement vers un rapprochement au-delà des frontières. Elle est à l'initiative de l'organisation de speed dating business transfrontaliers, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes, la Province de Luxembourg et la Chambre de Commerce du Luxembourg Belge. Ces événements sont destinés aux entreprises ardennaises et belges. Chaque édition réunit environ 100 participants.

D'autre part la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg est partenaire du projet INTERREG « Ardenne Cyclo » qui porte sur la création et le développement d'itinérances douces et dont une partie du futur tracé passe sur le territoire communautaire. D'autre part, elle est partenaire associé dans un autre projet INTERREG, « Filière AD-T » (Agroalimentaire Durable Transfrontalier) qui cherche à promouvoir le développement des circuits courts et de produits locaux « durables ».

Plusieurs initiatives transfrontalières ont été menées également sur le territoire du pays de Montmédy. L'orchestre philharmonique transfrontalier réunit des professionnels et des amateurs de trois pays. Cette initiative lancée lors d'un programme INTERREG perdure grâce à un engagement fort des collectivités et des associations des deux côtés de la frontière.

Le tourisme est également l'objet de plusieurs coopérations transfrontalières par le biais des programmes INTERREG qui ont permis la naissance de la Lorraine Gaumaise et l'émergence d'une politique touristique concertée. Un rapprochement a eu lieu également avec le parc naturel de Gaume qui intervient sur les questions paysagères, touristiques mais aussi patrimoniales.

**Le territoire de Synergie participera à toutes les initiatives qui permettent de conforter la relation transfrontalière et compte sur la Région Grand-Est afin de résoudre la problématique du découpage INTERREG (Grande Région // Wallonie-Flandre).**

## VOLET 2 : AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

En application de la loi NOTRe, la Région est seule compétente pour décider des aides directes aux entreprises mises en œuvre sur le territoire régional.

Toutefois, les communes et leurs groupements peuvent intervenir dans ce champ, par convention passée avec la Région.

### B.1. Dispositifs régionaux actionnables avec complément communautaire

Nom du dispositif	Objet	Bénéficiaires	Assiette de l'aide	Nature et forme de l'aide	Taux et plafond d'intervention
<b>ACCOMPAGNE-MENT DES COMMERCES EN MILIEU RURAL</b>					
ACCOR : ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCES EN MILIEU RURAL	Conforter le tissu commercial, l'attractivité économique des bourgs structurants en milieu rural et leur rôle de locomotive des territoires ruraux qui les entourent.	<p>Sur le territoire de la commune retenue au titre de la politique de redynamisation des bourgs structurants en milieu rural ou de son EPCI, les personnes physiques et morales de droit privé justifiant d'une inscription au registre du commerce, et des sociétés ou au répertoire des métiers et remplissant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– un effectif salarié inférieur à 10 personnes ;</li> <li>– un chiffre d'affaires annuel ou prévisionnel inférieur à 1 million d'euros ;</li> <li>– un chiffre d'affaires réalisé à &gt; 50% par de la vente de biens ou services aux particuliers ;</li> <li>– être à jour de ses obligations fiscales et sociales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement, modernisation et réhabilitation des espaces consacrés à l'accueil du public et attenants non productifs ;</li> <li>- outillage et mobilier spécifique à l'activité d'un coût unitaire supérieur à 500 € HT ;</li> <li>- véhicules ateliers de tournées ou dédiés dont l'aménagement spécifique est supérieur à 3 000€HT, pour des entreprises dont le siège social se situe sur le territoire de la commune.</li> </ul>	Subvention	Taux maximum : 50% Plafond : 10 000 € Plancher : 1 000 €

## B.2. Dispositifs communautaires sans complément régional, faisant l'objet obligatoire d'une convention avec la Région Grand Est

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a mis en place, en 2010, trois régimes d'aides directes aux entreprises. Un premier destiné à accompagner les entreprises qui investissent en parallèle de l'embauche de personnel. Un second dispositif avait pour but d'accompagner la création et le développement d'entreprise innovante ou de permettre à des entreprises existantes d'innover sur un nouveau produit ou process. Le dernier dispositif permet d'accompagner financièrement les entreprises du territoire qui se rendent sur des foires ou des salons. Ces trois dispositifs ont été modifiés au fil des années pour se conformer aux réglementations et aux besoins des entreprises du territoire.

ACIE : Aide Communautaire à l'Investissement et à l'Emploi

ACI : Aide Communautaire à l'Innovation

ACPMC : Aide Communautaire pour la participation à une Manifestation Commerciale

La Communauté de Communes souhaite pouvoir continuer son action envers les PME de son territoire via ses régimes d'aides directes.

Nom du dispositif	Objet	Bénéficiaires	Assiette de l'aide	Nature et forme de l'aide	Taux et plafond d'intervention
<b>Communauté de Communes des Portes du Luxembourg</b>					
<b>Règlements communautaires économiques</b>					
ACIE : Aide communautaire à l'investissement et à l'emploi	- Encourager les entreprises à embaucher de nouveaux salariés	Entreprises qui répondent aux conditions suivantes : siège ou l'établissement concerné par l'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes ; Être immatriculées au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ; Effectif inférieur à 20 salariés ; à jour de ses obligations sociales et fiscales ; Créer au moins un emploi ; auto-entreprises/micro-entreprises non éligible	dépenses immobilières (terrain + construction) ; dépenses d'équipement, de matériel et d'outillage ayant une valeur unitaire > 500 €HT ; véhicules utilitaires ; matériaux dès lors que l'entreprise réalise les travaux elle-même ; matériel d'occasion sous certaines conditions ; coûts salariaux.	Subvention pour l'aide à l'investissement et à l'emploi Prêt à taux zéro pour les entreprises en difficulté après reprise	Taux maximum : 30% selon régime appliqué Montant subvention maximum : 10 000 € Montant prêt à taux zéro maximum : 10 000 €

Nom du dispositif	Objet	Bénéficiaires	Assiette de l'aide	Nature et forme de l'aide	Taux et plafond d'intervention
<b>Communauté de Communes des Portes du Luxembourg</b>					
<b>Règlements communautaires économiques</b>					
Aide Communautaire pour la participation des entreprises à des manifestations commerciales extérieures au département	- Encourager les entreprises à se faire connaître en dehors du territoire pour élargir leurs clientèles	Les entreprises qui répondent aux conditions suivantes : siège ou l'établissement concerné par l'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes ; Être immatriculées au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ; à jour de ses obligations sociales et fiscales.	Dépenses liées à la participation à la manifestation (hors frais d'hébergement, de transport, de restauration) : frais d'inscription, location de stands (facturées par l'organisateur de la manifestation) ; frais de communication spécifiques pour la manifestation ; frais liés à la réalisation de formalités administratives spécifiques à la manifestation envisagée.	Subvention	Taux maximum : 50% Dépense éligible minimale : 300 € HT Dépense éligible maximale : 3 000 € HT
Aide communautaire à l'innovation (ACI)	- Maintenir et encourager les activités relevant du commerce, de l'artisanat et des services	Entreprises qui répondent aux conditions suivantes : - siège ou l'établissement concerné par l'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes ; - Être immatriculées au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ; - Effectif inférieur à 10 salariés et chiffre d'affaires ou total bilan inférieur à 2M€; - à jour de ses obligations sociales et fiscales.	- Dépenses en investissement matériel (équipements permettant de réduire les coûts de structure, destinés à offrir de nouveaux produits, permettant d'améliorer la réactivité de l'entreprise...); - Dépenses en investissement immatériel (accompagnement au montage de projet, études de faisabilité, dépenses liées à la création d'un site internet, dépenses d'animation...)	Subvention	<u>Aide aux investissements matériels :</u> Taux maximum : 30% selon régime appliqué Montant subvention maximum : 3 750 €  <u>Aide aux investissements immatériels :</u> Taux maximum : 40% Montant subvention maximum : 5 000 €

Nom du dispositif	Objet	Bénéficiaires	Assiette de l'aide	Nature et forme de l'aide	Taux et plafond d'intervention
<b>Règlement communautaire Structures d'hébergement</b>					
1 : Hôtellerie	Développer la capacité et la qualité de l'hébergement touristique sur le territoire ; Diversifier l'offre d'hébergement Par la création, l'extension ou modernisation de chambres	Hôteliers, en nom propre ou en société, dont l'établissement est classé en catégorie « tourisme » (hors établissement de chaînes intégrées)	Travaux HT y compris aménagement des parties communes et des équipements d'accueil (gros œuvre, équipements de confort, toitures, façades, revêtement de sols et murs, aménagement paysager, de proximité, signalisation de l'établissement, honoraires de maîtrise d'œuvre	Subvention	Taux maximum : 20% Montant subvention maximum : 5 000 € par chambre
2 : Chambres d'hôtes	Développer la capacité et la qualité de l'hébergement touristique sur le territoire ; Diversifier l'offre d'hébergement Par la création ou modernisation/transformation de chambres	Particuliers	Travaux HT y compris aménagement des parties communes et des équipements d'accueil (gros œuvre, équipements de confort, toitures, façades, revêtement de sols et murs, aménagement paysager, de proximité, signalisation de l'établissement, honoraires de maîtrise d'œuvre	Subvention	Taux maximum : 25% Montant subvention maximum : 3 000 € par chambre
3 : Meublés de tourisme (gîtes ruraux)	Développer la capacité et la qualité de l'hébergement touristique sur le territoire ; Diversifier l'offre d'hébergement Par la création, la modernisation de meublés de tourisme et la transformation de logements ou commerces vacants en meublés de tourisme	- Opérateurs privés ou associatifs - SCI	Travaux HT y compris aménagement des parties communes et des équipements d'accueil (gros œuvre, équipements de confort, toitures, façades, revêtement de sols et murs, aménagement paysager, de proximité, signalisation de l'établissement, honoraires de maîtrise d'œuvre	Subvention	Taux maximum : 25% Montant subvention maximum : 30 000 € par tranche ou partie de 15 lits
4 : Habitation légères de loisirs et Hébergements atypiques	Développer la capacité et la qualité de l'hébergement touristique sur le territoire ; Diversifier l'offre d'hébergement Par la création de modules atypique type yourte, cabane dans les arbres, bulles...	- Opérateurs privés ou associatifs	Dépenses HT liées au projet hors mobilier, électroménager, éléments de décoration, literie...	Subvention	Taux maximum : 25% Montant subvention maximum : 3 000 € par module/emplacement/bungalow

Nom du dispositif	Objet	Bénéficiaires	Assiette de l'aide	Nature et forme de l'aide	Taux et plafond d'intervention
<b>Communauté de Communes du Pays de Montmédy (sous réserve d'une convention financière avec la Région)</b>					
<b>Règlement d'interventions économiques</b>					
Aide à l'amélioration et la modernisation des entreprises existantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les Amélioration des services proposés à la population hormis les entreprises de services à la personne</li> <li>- Création d'emplois</li> </ul>	Entreprises qui répondent aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- siège ou l'établissement concerné par l'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes ;</li> <li>- Effectif inférieur à 10 ETP ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- études et diagnostics réalisés par des établissements agréés</li> <li>- aménagement des locaux de production et des points de vente (magasins)</li> <li>- équipements de sécurité</li> <li>- acquisition d'outils et de machines liée à une nouvelle activité (le renouvellement de matériel est exclu)</li> <li>- équipements visant à une meilleure protection de l'environnement</li> <li>- commerçants ambulants : aménagement des véhicules de tournée</li> <li>- matériel roulant si lié à une création d'emploi</li> </ul>	Subvention	Taux : 30% d'un montant d'investissement plafonné à 15 500€ HT, soit une subvention maximale de 4 650€
Aide la création d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les Amélioration des services proposés à la population hormis les entreprises de services à la personne</li> <li>- Encourager la création d'entreprises</li> </ul>	Entreprises qui répondent aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- siège ou l'établissement concerné par l'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes ;</li> <li>- Effectif inférieur à 10 ETP ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement des locaux de production et des points de vente (magasins)</li> <li>- équipements de sécurité</li> <li>- acquisition de l'outil de production, y compris véhicules, garantis au moins 1 an.</li> <li>- exclus : acquisition des locaux et du fonds de commerce</li> </ul>	Subvention	Taux : 30% d'un montant d'investissement plafonné à 15 500€ HT, soit une subvention maximale de 4 650€

### B.3. Dispositifs communautaires avec complément régional attendu

Soutien à SMD Pépinière d'entreprises à l'issue de la convention en cours entre SMD et la Région (fin 31/12/18).

En complément des aides visées précédemment, les signataires se réservent également la possibilité d'intervenir sur d'autres champs. Il peut s'agir des d'aides suivantes :

- Aides à des investissements dans les entreprises (investissements d'aménagement non financés par la Région...);
- Aides à l'amélioration et à la modernisation des entreprises existantes ;
- Aides à la création d'entreprise ou reprise d'entreprise ;
- Soutien au maintien et au développement du commerce de proximité et des artisanats locaux (matériel de production) ;
- Projet de R&D d'une entreprise ;
- Aides aux entreprises d'une filière (ex. : filière image) ;
- Aide à un projet collaboratif entre deux entreprises numériques/classiques ;
- Aides à l'innovation (brevets, logiciels, licences...);
- Bonus par emploi créé et efficacité énergétique si projets d'investissement.

## VOLET 3 : COORDINATION ET EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

La structuration et la coordination des acteurs doit se fonder sur trois engagements clairs : la co-construction, la transparence et le dialogue dans le cadre de l'ingénierie de mise en œuvre :

- La Région notifie ses nouveaux dispositifs d'accompagnement et communique régulièrement sur les actualités du SRDEII. Elle veille à l'adaptation des grands dispositifs génériques structurants aux réalités locales en tant que de besoin et à un dialogue en continu avec les territoires du Syndicat Synergie Ardenne Meuse.
- Le Syndicat Synergie Ardenne Meuse adhère pleinement, aux côtés de la Région Grand Est, à l'objectif d'efficacité et de lisibilité de l'action publique et peut être force de propositions en ce sens,
- De manière générale, le Syndicat Synergie Ardenne Meuse s'engage à relayer, sur son territoire et auprès de ses partenaires, l'ensemble des informations régionales : diffusion de règlements, information sur les manifestations, les dispositifs et les initiatives existantes, afin d'en améliorer leur visibilité et leur connaissance sur l'ensemble du territoire.

Pour mettre en œuvre leurs actions, la Région Grand Est et Le Syndicat Synergie Ardenne Meuse précisent les modalités de coopération pour chacune des thématiques suivantes, afin d'œuvrer à l'attractivité des territoires du Grand Est :

### A. Modalités de coopération entre la Région Grand Est et le Syndicat Synergie Ardenne Meuse

#### 1. Accompagnement du Syndicat (financement de l'ingénierie)

Le territoire de Synergie étant un territoire de projet, il sera procédé aux fusions des Projets de Territoires. Il conviendra de mobiliser les équipes des communautés de communes (et de SMD Pépinière d'entreprises) au sein du Syndicat Mixte Synergie Ardenne Meuse afin de mener les animations nécessaires au développement local et économique du territoire, qui devra à terme s'apparenter à un pays / pôle d'équilibre rural et territorial (PETR).

Les actions collectives dans les domaines de compétences du Syndicat Mixte Synergie Ardenne Meuse sont les suivantes :

- « Suivi et animation d'actions collectives, d'études et d'outils opérationnels visant à conforter le tissu économique et/ou de soutien au développement et à la restructuration du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, des activités industrielles et tertiaires, du tourisme et du secteur associatif »
- « Accueil, accompagnement, suivi et assistance des entreprises et des porteurs de projets en vue de la création, de l'implantation ou de la reprise d'activités économiques »
- « Conduite d'actions de promotion, de communication, de recherche d'investisseurs »
- « Recherche de partenariat transfrontalier et avec les collectivités locales supra, pour la mise en œuvre des politiques vis-à-vis des secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, des activités industrielles et tertiaires, du tourisme et du monde associatif.

#### 2. Les conditions favorables à la création et reprise d'entreprises

Les membres du Syndicat participent au comité territorial de coordination qui met en œuvre et adapte au niveau local les actions définies par le Comité opérationnel du Réseau BE-EST Entreprendre à l'échelle de la

Maison de la Région de Charleville-Verdun. Ce comité territorial de coordination est animé par la Maison de la Région de Charleville-Verdun et a pour objectif, d'une part, d'assurer le suivi des services fournis par les opérateurs qui ont été sélectionnés pour l'accompagnement et le financement des porteurs de projet, d'autre part, l'animation des travaux et la coordination des opérateurs et des acteurs du territoire en matière de création et de reprise d'entreprises. Sa composition tient compte de l'antériorité des réseaux dès lors que ces derniers ont démontré leur efficacité. Elle comprend des primo-accompagnateurs (CCI, CMA, Pôle Emploi, EPCI avec leur pépinière, ...) et des structures-outils.

Les Communautés de communes entendent jouer un rôle de premier plan dans le parcours de la création d'entreprises. L'objectif est que les porteurs de projet puissent identifier les EPCI comme point d'entrée de leur parcours de création ou d'élaboration de leur projet. Aussi, en lien avec le projet de la collectivité, les services ont été organisés afin de pouvoir répondre aux attentes des porteurs de projet et, à défaut, être en capacité de les orienter vers les partenaires du réseau local du développement économique mis en place dans le cadre de Be-Est entreprendre. Sur le plan technique, les Communautés de communes membres s'engagent à jouer un rôle important, au sein du réseau, par la mobilisation de leurs services « développement économique » dans l'accueil et l'orientation des porteurs de projet. Ces derniers participeront également à des actions conjointes organisées à l'initiative de tout acteur du réseau, telles que l'organisation de petits déjeuners d'entreprises sur diverses thématiques.

Les Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte ont fait le choix de privilégier l'implication de SMD Pépinière d'entreprises dans la majorité des champs du développement économique local, dont l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises. Les Collectivités sont ainsi membres de la structure et contribuent, aux côtés de la Région, au financement de ses missions.

A l'échelle du périmètre de la Maison de la Région de Charleville-Verdun, un réseau d'acteurs de la création / reprise s'est structuré dès l'automne 2018. Ce Comité d'Animation Territoriale, impulsé par la Maison de la Région a souhaité associer dans l'animation un acteur local, et c'est tout naturellement que SMD Pépinière d'entreprises s'est vu confier cette mission de co-animation.

Les objectifs de ces Comités d'Animation Territoriale sont multiples :

- Assurer, pour les services de la Région, le suivi des services fournis par les opérateurs retenus dans le cadre de l'offre Be Est Entreprendre, pour l'accompagnement et le financement des porteurs de projet;
- Assurer un échange d'information et la concertation entre les différentes structures intervenant dans le champ de la création / reprise, afin d'assurer un accompagnement de qualité et efficient aux porteurs de projet du territoire.

### 3. L'attractivité économique pour le maintien et le développement d'activités sur le territoire

#### Articulation avec Ardennes Développement :

Pour la partie Ardennaise du territoire Syndical, en tant que partenaire et cofinancier de l'Agence de développement économique des Ardennes, la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et la Région s'entendent sur les missions de l'Agence.

Comme il est inscrit dans le cadre du SRDEII, les missions principales, **cœur de métier** des agences, sont :

- D'être au service du maintien et du développement des entreprises : détection des besoins des entreprises, suivi d'un portefeuille d'entreprises ciblées, identification des signaux de défaillance, apporter une réponse consolidée (dispositifs publics, montage de dossier...) et accompagnement des projets d'entreprises. L'Agence constitue le 1<sup>er</sup> niveau d'une réponse publique consolidée.

- D'être au service du développement des territoires : marketing territorial, analyse économique territoriale et production d'éléments de prospective, soutien aux territoires notamment dans le cadre des POCE ; vision consolidée du foncier et de l'immobilier d'entreprises, animation économique de réseaux.

Ardennes Développement s'inscrit dans la droite ligne du schéma en articulant ses activités autour de 4 missions :

- l'accompagnement des entreprises : l'Agence est responsable du suivi des entreprises ciblées, elle bénéficie d'une vision globale de leurs besoins et est en capacité de les accompagner à tous les stades de leur développement (dispositifs d'aides, foncier et immobilier, détection des signes de défaillance).
- la promotion économique du territoire : promouvoir le territoire ardennais en lien avec les réseaux et prescripteurs.
- la prospection d'entreprises et de projets : ciblée principalement sur le Benelux, les actions entreprises seront relayées auprès des acteurs en charge de l'attractivité territoriale mais également aux élus concernés (Région et EPCI).
- l'animation réseaux et l'écosystème économique : l'Agence intègre les différents réseaux et travaille en coordination avec la Maison de la Région de Charleville-Mézières/Verdun et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

Pour mener à bien ces missions, l'agence :

- Relaye immédiatement à la Région et à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg les informations captées, les résultats de prospection ;
- Participe à l'animation collective des agences de développement économique qui sera menée par la Région.

#### Agence d'attractivité Meusienne :

Les territoires Meusiens travaillent actuellement à la création d'une agence d'attractivité. Cette agence regroupera le développement économique et touristique. La Région Grand Est, le Conseil Départemental de la Meuse et les EPCI du territoire sont intégrés dans ce processus.

#### 4. Le suivi des projets d'entreprise

La Région et le Syndicat ont intérêt à une détection réciproque des projets et des besoins des entreprises : la Maison de la Région de Charleville-Verdun et les services économiques des trois EPCI sont les portes d'entrée des porteurs de projets, en complémentarité des prestations de l'Agence de Développement Economique.

En tant que structure-outil au service des trois EPCI, SMD Pépinière d'entreprises est mobilisée autant que nécessaire pour apporter une aide et un relais auprès des entreprises pour le montage des dossiers.

Des échanges réguliers sont organisés sur les dossiers des entreprises et tout rendez-vous d'entreprise pris par les services de la Région fait l'objet d'une information préalable auprès de l'EPCI sur lequel l'entreprise est située, afin d'éviter les doublons et d'assurer la cohérence des soutiens publics, voire la présence de ce dernier.

Les services économiques des EPCI membres, apportent une aide et un relais auprès des entreprises pour le montage des dossiers.

La Région et les EPCI œuvrent à l'homogénéisation des dossiers d'aide pour les différents partenaires (notamment par le biais d'outils comme la mise en place d'une plateforme dématérialisée permettant la consultation collaborative des tableaux de bord de suivi des dossiers d'aide).

La Région et les EPCI communiquent auprès des entreprises sur les outils d'intervention en soutien à l'activité économique et à l'innovation déployés en partenariat, afin de renforcer la lisibilité de l'offre

d'accompagnement et de financement et être dans la bonne anticipation dans le cas d'entreprises en difficulté.

La Région instaure une dynamique de réseaux des partenaires institutionnels sur le territoire de sa Maison de la Région (EPCI, services de l'Etat, chambres consulaires, agence de développement économique, structures d'accompagnement de la création - reprise d'entreprise, de l'ESS, de l'innovation en lien avec l'Agence Régionale d'Innovation Grand E-nov. ...).

L'instruction de certaines aides directes aux entreprises est réalisée en proximité, au sein la Maison de la Région de Charleville-Verdun.

La Région et les EPCI seront partenaires dans les tours de table dans l'accompagnement des entreprises en lien avec les partenaires publics et privés de l'action publique locale (Agence de développement Economique, réseau bancaire, PFIL, chambres consulaires, SMD Pépinière d'entreprises, ...) dans le cadre de la reprise d'une entreprise industrielle, artisanale, ...

## 5. La participation au réseau régional des développeurs économiques

Les membres du Syndicat Synergie participent à une « communauté de pratiques et d'outils » au sein d'un Réseau Régional des acteurs du développement économique et de l'innovation (constitués des consulaires territoriaux, des référents des agences de développement économique, ...), animé à l'échelle régionale et installé le 12 décembre 2018.

Le Syndicat et chaque EPCI désigne ses représentants : les Présidents ou leurs représentants, les directeurs ou leurs représentants des services économiques.

Le Syndicat et ses membres adhèrent à l'outil collaboratif mis en place dans le cadre de ce réseau sous forme d'une plateforme dématérialisée permettant la consultation collaborative des tableaux de bord de suivi des dossiers d'aide et aux journées de formation pour ses agents intervenant dans le développement économique.

En lien avec la Région animatrice et la Maison de la Région de Charleville-Verdun, il contribue à la structuration des acteurs et alimente un système de veille, d'informations et d'échanges de bonnes pratiques, tout autant qu'il bénéficie d'une même culture partagée et concourt ainsi à rendre l'action publique au service des entreprises plus coordonnée, cohérente, lisible et efficiente sur l'ensemble des territoires du Grand Est.

Le réseau devra notamment permettre de solliciter les expertises présentes au sein de ce réseau dans le Grand Est sur tous les dossiers pour lesquels une compétence spécifique sera nécessaire. De la même manière, le Syndicat Synergie et ses membres mettent à disposition ses propres expertises au service des membres du réseau.

## 6. L'adaptation des compétences et le traitement des problèmes de recrutement en lien avec le CPRDEFOP et sa gouvernance régionale et territoriale

La coordination des acteurs en matière d'emploi/formation se fait dans le respect de la gouvernance mise en place dans le cadre du CPRDEFOP de la Région « Performance Grand Est » et des CTDC (Comités Territoriaux de Développement des Compétences) qu'il installe, et en cohérence avec les orientations opérationnelles des Contrats d'Objectifs Territoriaux, et en particulier des COT « Agriculture-Viticulture-Métiers du Paysage » et « BTP ».

Les Communauté de communes qui composent le Syndicat peuvent faire remonter des informations relatives aux problèmes de formation et de recrutement aux instances prévues à cet effet, et notamment les résultats de la démarche de GPECT qu'elle a entreprise : au sein du Comité Territorial de Développement des Compétences (CTDC) piloté par la Maison de la Région de Charleville-Verdun et du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) copiloté avec l'Etat.

En tant que de besoin, la Région mobilise ses outils (OREF, COT, formations innovantes, formations sur-mesure en entreprises...) et ses dispositifs en matière d'emploi-formation.

# GOVERNANCE DU PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI

Pour chaque objectif, ont été identifiés les enjeux, les mesures envisagées et les perspectives de travail en commun au regard des instruments de politique publique de chaque collectivité et du contenu du SRDEII.

Au moment de la rédaction de ce pacte, le degré d'opérationnalité des différentes mesures est différent ; certaines sont déjà inscrites à l'agenda ; d'autres nécessitent encore des précisions sur leurs modalités concrètes d'application.

Le Pacte Offensive Croissance Emploi, feuille de route commune entre la Région Grand Est et les EPCI qui constituent le Syndicat *Synergie Ardenne Meuse*, affirme une ambition commune de développement et de création de richesses pour le territoire syndical et régional, une volonté de travailler en réseau pour fédérer les énergies et démultiplier les initiatives créatrices de valeur ajoutée et de richesses.

Enfin, la Région et le Syndicat *Synergie Ardenne Meuse* se mettent d'accord sur le pilotage du POCE :

## Le portage et les référents :

- la Région désigne son représentant élu en la personne de :
  - BeEst : Isabelle HELIOT-COURONNE, Présidente de la Commission de Développement Economique
  - Territoire : à compléter
- Le Syndicat Synergie Ardenne Meuse désigne son Président, Didier GIRO ;
- Le Communauté de Communes des Portes du Luxembourg désigne son Président, Daniel GILLET ;
- Le Communauté de Communes du Pays de Montmédy désigne son Président, Jean-Marie BRADFER ;
- Le Communauté de Communes du pays de Stenay et du Val Dunois désigne son Président, Daniel GUICHARD.

## Animation et interlocuteurs de la Région :

L'animation et le suivi de la mise en œuvre avec la Maison de la Région de Charleville-Verdun.

- Olivier CUISSARD - Directeur  
olivier.cuissard@grandest.fr - 03.24.70.31.62 - 06 89 42 20 61
- Alain LOBET - Responsable du Développement Territorial  
alain.lobet@grandest.fr : 03 26 70 66 35
- Christine ROULLE - Chargée de mission Développement Economique  
christine.roulle@grandest.fr - 03 26 70 86 46 - 06 32 97 76 96

## La périodicité :

Des points d'avancement (à raison d'une à deux fois par an) : la Région et le Syndicat organisent un échange régulier sur les actions de développement économique et d'innovation sur le territoire au titre du POCE et sur l'impact de ces actions ;

Ainsi que sur un certain nombre d'indicateurs à suivre (indicateurs d'impact et de résultat consolidés sur les aides accordées, sur l'avancement des opérations structurantes, sur la santé de l'économie locale ...), en sus des indicateurs par opération (nombre d'entreprises accompagnées ...).

Aussi le présent document fera l'objet d'un point d'étape annuel afin de dresser le bilan des actions en cours et d'identifier les pistes de travail susceptibles de déboucher concrètement sur une action conjointe.

Fait à \_\_\_\_\_, en 5 exemplaires, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2019

**Jean ROTTNER**

**Président de la Région Grand Est**

**Didier GIRO**

**Président du Syndicat Synergie Ardenne  
Meuse**

**Daniel GILLET**

**Président de la Communauté de Communes  
des Portes du Luxembourg**

**Daniel GUICHARD**

**Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Stenay et du Val Dunois**

**Jean-Marie BRADFER**  
**Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Montmédy**